Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize novembre, à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CASTAN, Maire.

Présents : Mmes ALAZET, BENITEZ, BERNA, BERTHOMIEU, COSSIA, DAVID, DILLY, GRANADOS, MARMINIA, PUISSANT, TORTES.
MM BOYER, CASTAN, CORNUCHE, GAUDY, LEFROU, MUNOZ, SOSTE.

Excusés : Mmes COLLYN, ESTRADE, MM BRETON, PALAZY, SANCHO.

Absents : Mme HUC, MM CAYLA, GAIRAUD, RIPOLL.

Procurations : De Mme ESTRADE à Mme ALAZET.

Secrétaire de séance : Mme Patricia BERTHOMIEU.

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 19

Date de la convocation : 05/11/2025

Date d'affichage : 05/11/2025

1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Mme Patricia BERTHOMIEU a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 août 2025

Le procès-verbal de la réunion du 28 août 2025 a été validé par les membres du Conseil Municipal présents.

3) Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 07 octobre 2025 : marché public « rénovation des luminaires du parc d'Eclairage Public » attribué à Sogetralec Avenant n°3 - Délais de livraison reporté au 30 octobre 2025.

4) Communauté de Communes de la Domitienne - Pacte Fiscal et Financier 2025

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
A l'unanimité par 19 voix pour,
- approuve les termes de la Convention cadre du pacte financier et fiscal 2025,
- charge M. Le Maire de signer et de faire généralement le nécessaire.

5)Centre de Gestion de l'Hérault : Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires retenu par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault

Le Conseil municipal autorise le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

ADOPTE :

À l'unanimité des membres présents	
19	**voix pour**
0	voix contre
0	abstention(s)

6) Centre de Gestion de l'Hérault : Protection sociale complémentaire - Convention de participation pour la couverture du risque - Frais de Santé des agents

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
A l'unanimité par 19 voix pour, décide de :
- Adhérer à la mission Protection Sociale Complémentaire du CDG34 dont la cotisation annuelle a été fixée par le conseil d'administration à 0.05% de la masse salariale ; Si la collectivité est déjà adhérente pour le contrat de prévoyance, cette cotisation n'est due qu'une fois pour la couverture des 2 risques (prévoyance et santé) :
- Adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque Santé et au contrat collectif à adhésion facultative afférent, de la MNT, au bénéfice de l'ensemble des agents de la mairie de Montady ;
- Participer financièrement chaque mois à la cotisation des agents à hauteur de 15 € par agent et par mois
- charge M. Le Maire de signer et de faire généralement le nécessaire.

7) Centre de Gestion de l'Hérault : Convention sur la médecine préventive

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 19 voix pour,

- Approuve le projet de signature de la convention avec le CDG34 concernant la médecine préventive,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention,
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

8) RH - Contrat pour accroissement temporaire d'activité, service restauration municipale principalement.

A l'unanimité par 19 voix pour,
- Emet un avis favorable à la proposition de Monsieur Le Maire de valider ce contrat,
- Décide que ce contrat d'Adjoint Technique Territorial du 17 novembre 2025 jusqu'au 03 juillet 2026, par périodes de 1 mois, à 10h par semaine,
- Charge M. Le Maire de faire généralement le nécessaire.

9) RH - Contrat pour accroissement temporaire d'activité, service enfance jeunesse.

A l'unanimité par 19 voix pour,
- Emet un avis favorable à la proposition de Monsieur Le Maire de valider ce contrat,
- Décide que ce contrat d'Adjoint d'Animation du 1er décembre 2025 jusqu'au 30 novembre 2026, par périodes de 1 mois, à 30h par semaine,
- Charge M. Le Maire de faire généralement le nécessaire.

10)Effectif du personnel.

A l'unanimité par 19 voix pour,
- Emet un avis favorable à la proposition de Monsieur Le Maire, avec effet au 14 novembre 2025,
- Décide que les effectifs seront fixés conformément à l'état du personnel suivant :

Grades ou emplois	Catégories	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont : Temps non complet budgétaire	Dont : Temps non complet pourvu
ADMINISTRATIF		**11,00**	**10,00**	**1,00**	**1,00**
Directeur Général des Services, 2000 à 10000 Habitants	A	1,00	1,00		
Attaché Principal	A	1,00	0,00		
Attaché Territorial	A	1,00	1,00		
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1,00	1,00		
Rédacteur Principal 2ème classe	B	1,00	1,00		
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	3,00	3,00		
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	3,00	3,00	1,00 (à 30h hebdo)	1,00 (à 30h hebdo)
ANIMATION		**9,00**	**9,00**	**3,00**	**3,00**
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	1,00	1,00		
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	3,00	3,00	1,00 (à 30h hebdo)	1,00 (à 30h hebdo)
Adjoint d'animation	C	5,00	5,00	2,00 (à 30h hebdo)	2,00 (à 30h hebdo)
CULTURE		**3,00**	**3,00**	**2,00**	**2,00**
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	3,00	3,00	2,00 (à 28h hebdo)	2,00 (à 28h hebdo)
MEDICO-SOCIAL		**4,00**	**4,00**		
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	B	1,00	1,00		
Auxiliaire de puériculture classe normale	B	3,00	3,00		
POLICE-MUNICIPALE		**4,00**	**3,00**		
Chef de service	B	1,00	0,00		
Brigadier-chef principal de police	C	3,00	3,00		
SOCIAL		**3,00**	**3,00**	**2,00**	**2,00**
Educatrice de jeunes enfants	A	1,00	1,00		

Agent social	C	2,00	2,00	2,00 (à 30h hebdo)	2,00 (à 30h hebdo)
TECHNIQUE		**23,00**	**23,00**	**5,00**	**5,00**
Agent de maîtrise	C	2,00	2,00		
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	C	10,00	10,00	1,00 (à 30h hebdo)	1,00 (à 30h hebdo)
Adjoint Technique Territorial	C	11,00	11,00	4,00 (3 à 28h et 1 à 30h hebdo)	4,00 (3 à 28h et 1-à 30h hebdo)
Total Général		**57,00**	**55,00**	**13,00**	**13,00**

11) **Foncier - Cession d'usufruit temporaire de 30 ans d'un terrain communal à une société**
A l'unanimité par 19 voix pour,
- Donne son accord pour la cession d'usufruit temporaire de 30 ans des 20 m² de cette parcelle, et les servitudes d'accès correspondantes, pour la somme de 64 580 €, à Celland, selon la promesse d'usufruit annexée,
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

12) Foncier : Déclassement de la parcelle section D1 n°679.
Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 19 voix pour,
- Donne son accord pour déclasser les 4m² de la parcelle section D1 n°679 tel que présenté en annexe, du domaine public de la collectivité vers le domaine privée de la collectivité.
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

13) Foncier - Cession d'un terrain communal délaissé à un particulier.
Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 19 voix pour,
- Donne son accord pour la cession de la parcelle section D1 n°679 d'environ 4 m² au prix de 35 € par m²,
- Autorise le Maire à signer l'acte de vente correspondant ainsi que toute pièce s'y rapportant,
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

14) Foncier - Modification du déclassement et désaffectation du terrain dits des anciens tennis.
Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 19 voix pour,
- Donne son accord pour déclasser la parcelle lot 1, section E n°729 de 2120 m² du domaine public de la collectivité vers le domaine privée de la collectivité.
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

15) Foncier - Modification de la cession d'un terrain communal délaissé à un particulier.
Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 19 voix pour,
- Donne son accord pour la cession de la parcelle lot 1 (parcelle A), section E n°729 de 2 120m² au prix de 35€ par m²,
- Autorise le Maire à signer l'acte de vente correspondant ainsi que toute pièce s'y rapportant,
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

16)Foncier - Acquisition d'un terrain à un particulier.
Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 19 voix pour,
- Donne son accord pour l'acquisition du terrain section D n°673 situé rue du coq dans le lotissement Francès, d'une superficie de 118 m² au prix fixé à 1,42 € par m²
- Autorise le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que toute pièce s'y rapportant,
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

17) Travaux jeunesse : Demande de subventions à l'Etat au titre de la DETR pour la création d'équipements jeunesse.
Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

A l'unanimité par 19 voix pour,
- Emet un avis favorable à la réalisation de ces projets,
- Sollicite de l'Etat, la subvention la plus élevée possible pour aider au financement de ces opérations,
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

18) Congrès des Maires de France 2025.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 19 voix pour,
- Approuve la représentation de la commune au Congrès des Maires de France à Paris,
- Mandate :

- Mme Mireille TORTES, Adjointe au Maire (accès au congrès, logement, transport),
- M. André SOSTE, Adjoint au Maire (logement, transport),
- Mme LAPALU-FAIXA Cécile, Directrice Générale des Services (accès au congrès, logement, transport),
- M. Alain CASTAN, Maire (logement, transport),
- Mme Patricia BERTHOMIEU, Adjointe au Maire (logement, transport),
- Mme Jeanne BENITEZ, Adjointe au Maire (logement, transport),
- Mme Pauline DILLY, conseillère municipale (accès au congrès, logement, transport),
- Mme Monique DAVID, conseillère municipale (logement, transport),
- Mme Monique PUISSANT, conseillère municipale (logement, transport),
- M. Philippe BRETON, conseiller municipal (logement, transport),
- Précise que les frais de transport et de séjour des personnes mandatées seront pris en charge par la commune sur les crédits du compte 6251 du budget 2025 ou qu'ils seront remboursés aux participants qui en auront fait l'avance.

- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.